Réponse du Conseil d'Etat à une motion populaire

—

Motion populaire Blaise Fasel / Andy Genoud / Thérèse Luchinger / Dominic Tschümperlin / Jérémy Stauffacher 2014-GC-5

Pour une journée de sensibilisation politique

I. Réponse du Conseil d'Etat

Rapport du 26 juin 2012 concernant l'éducation à la citoyenneté

Par un postulat déposé et développé le 1er février 2011 par la députée Parisima Vez, le Conseil d'Etat avait été invité à présenter un rapport sur la situation de l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté aux niveaux primaire et secondaire des premier et deuxième degrés.

Suite à l'acceptation de ce postulat par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a produit un rapport (Rapport N° 21 du 26 juin 2012) ayant pour objectif de présenter un état des lieux de l'éducation à la citoyenneté dans les écoles fribourgeoises. Ce rapport visait également à mettre en évidence les forces et les faiblesses constatées ainsi qu'à émettre des propositions pour que cet enseignement soit d'une part renforcé et d'autre part dispensé à toutes et tous de manière uniforme.

L'école, un apprentissage de la vie démocratique

L'école est en soi un champ d'apprentissages et d'expérimentations de la vie en société et l'éducation à la citoyenneté est intégrée de plusieurs manières à la formation dispensée dans les écoles. Les jeunes, futurs acteurs et actrices de la vie politique, sont sensibilisés aux responsabilités qui sont les leurs en matière de démocratie. Les élèves développent leur capacité à se situer à la fois comme individus, mais aussi comme membres d'une collectivité. Ils développent ainsi une attitude positive face à la diversité sociale et à la diversité des opinions, qui doivent pouvoir s'exprimer librement dans une démocratie. Ces facultés sont cultivées par l'art du débat et de la réflexion critique qui s'invitent de plus en plus fréquemment dans les classes ou dans le cadre des activités mises en place au niveau des établissements.

Le conseil d'école est un exemple concret d'expérience politique. Les élèves sont suffisamment mûrs pour concevoir et mettre en œuvre leurs revendications et projets. En outre, cette expérience de la démocratie représentative enseigne aux jeunes qu'ils sont responsables, à travers leurs votes, des personnes qu'ils élisent, et qu'ils jouent à ce titre un rôle important dans l'évolution que prend la société.

Préparation à la vie démocratique dans les écoles du secondaire du deuxième degré

<u>Dans les gymnases</u>

Les cours d'histoire abordent des thématiques en lien avec l'éducation à la citoyenneté. Bien que les objectifs de l'éducation à la citoyenneté soient peu évoqués dans le plan d'études de cette discipline, la plupart des événements historiques au programme permettent de réfléchir aux fondements de la

démocratie et de se familiariser à l'analyse des structures politiques et leurs changements. Signalons que l'histoire suisse connaît un regain d'intérêt.

Des éléments de citoyenneté apparaissent également dans le cadre du cours d'économie et droit dispensé à tous les élèves de première année. Ces derniers suivent, entres autres, une introduction au droit constitutionnel. Les personnes en formation ayant choisi l'option spécifique économie et droit acquièrent des connaissances poussées dans les domaines juridiques, économiques et financiers, fort utiles pour comprendre les enjeux de société actuels.

Dans les écoles de culture générale (ECG)

L'éducation à la citoyenneté est étudiée durant un mois dans le cadre des cours de sociologie dispensés à tous les élèves de 3e année. Ces derniers acquièrent des notions sur l'Etat de droit au travers de l'analyse des Constitutions cantonale et fédérale, revoient le système de séparation des pouvoirs ainsi que les différentes institutions politiques aux niveaux communal, cantonal et fédéral. Ils apprennent le rôle et la mission d'un préfet dans le canton de Fribourg et connaissent le nom des sept conseillères et conseillers fédéraux, ainsi que leur département respectif, leurs charges et leurs missions. Ils doivent pouvoir expliquer la notion de bicamérisme en Suisse et aux Etats-Unis. Enfin les élèves doivent être capables d'identifier les caractéristiques des principaux partis politiques. Les cours de sociologie, de manière générale, ouvrent les jeunes à la compréhension des problèmes de société au travers des dimensions socio-économique, politique, religieuse, humaine et culturelle. Il est à noter que les cours d'histoire donnés à l'ECG diffèrent sensiblement des cours dispensés dans les deux autres filières de l'enseignement secondaire du deuxième degré. En 2e année, les élèves ont un module entièrement consacré à l'histoire suisse, de l'ancienne Confédération à la création de la Suisse moderne. Cette dernière partie traite des aspects touchant à l'organisation politique de l'Etat fédéral.

Dans les écoles professionnelles et les écoles de commerce

La présentation des différents enjeux politiques fait partie intégrante du programme de culture générale (eCG). Outre l'enseignement des structures politiques suisses et des droits politiques spécifiques à notre pays, quelques thèmes obligatoires abordent sa diversité politique, à savoir :

> le thème 6 (2e année) : partis politiques et groupes de pression
> le thème 5 (3e année) : organisations non gouvernementales (ONG) et organisations intergouvernementales (OIG)

De plus, de nombreuses périodes de cours (environ 20 % du programme) sont prévues pour l'approfondissement de certaines thématiques et le traitement de l'actualité. Les votations sont abordées systématiquement par les enseignants, avec une présentation des différentes positions des acteurs concernés (comité d'initiative/de référendum, Conseil fédéral, partis politiques, etc.) ou le visionnement éventuel d'extraits de débats par exemple.

Pour les professions commerciales qui ne sont pas soumises à l'eCG (apprenti-e-s des domaines du commerce et de la vente), ces thèmes sont également largement traités au niveau des branches « économie et société », « économie politique » et « économie d'entreprise ».

Action du Conseil des jeunes

Le Conseil des jeunes (CJ) est une commission extraparlementaire, instituée en 1999, qui représente la jeunesse fribourgeoise auprès du public et des autorités cantonales sur les questions de jeunesse et d'éducation. Il est ouvert à tous les jeunes, âgés de 16 à 25 ans, du canton de Fribourg. Sa gestion administrative est assurée par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) du canton de Fribourg. La DIAF s'assure du bon fonctionnement du CJ et veille à une juste représentation des sexes, des deux communautés linguistiques, des régions, des courants d'idées et des milieux au sein du conseil. Ses jeunes membres sont en cours de formation dans une école de l'enseignement secondaire du deuxième degré, à l'Université ou dans une école de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg. Un correspondant ou une correspondante, de préférence un enseignant ou une enseignante, désigné-e par chacun des établissements de formation mentionnés ci-dessus (voir aussi l'article 5 al. 1 de l'ordonnance du 13 mai 2009 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des jeunes) assure le lien entre le CJ et les personnes en formation. Cet organe est en principe politiquement neutre, ce qui garantit aux jeunes un engagement politique et social, sans devoir adhérer de manière précoce au programme et décisions d'un parti (promotion d'une politique participative au lieu d'une politique partisane).

Le programme d'activités du CJ couvre notamment des thèmes d'actualité en lien avec la politique de la jeunesse. L'une de ses missions est de favoriser, par l'intermédiaire de l'école et des autres collectivités publiques, l'intégration sociale et politique des jeunes.

Par exemple, dans le cadre de son programme « Info-votations », le CJ distribue des flyers dans toutes les écoles du canton où les jeunes sont en âge de voter. Ces documents portent sur les futures votations fédérales. Ainsi, un court résumé des sujets des votations et des arguments proposés par les parlementaires soutenant le "pour" ainsi que le "contre", permettent aux jeunes de se forger leur propre opinion.

Les élèves intéressés peuvent prendre part aux activités de cet organe, voire devenir membres.

Une journée de sensibilisation difficile à insérer au programme de formation

L'organisation d'une journée de sensibilisation politique, telle qu'envisagée dans la motion, ne convient pas à l'enseignement dual dispensé aux jeunes en apprentissage. Le nombre de jours de cours étant limité, chaque journée consacrée à un thème hors programme engendrerait une lourde perte temporelle pour l'enseignement, particulièrement dans les branches techniques indirectement concernées par ce sujet. Il faut également prendre en compte le fait que les personnes en formation ne sont pas toutes présentes le même jour et que cette journée devrait donc être multipliée en très grand nombre.

Au niveau des gymnases, des écoles de culture générale et des écoles de commerce, il n'est pas possible, malgré l'importance du sujet, d'ajouter une journée entièrement dédiée à la sensibilisation politique à un programme déjà bien fourni, sans empiéter sur les autres matières enseignées.

Conclusion

Le Conseil d'Etat félicite les jeunes gens, dépositaires de cette motion, qui s'engagent politiquement et qui empoignent avec responsabilité et motivation le thème de la citoyenneté.

Toutefois, pour les raisons évoquées ci-dessus, le Conseil d'Etat propose de rejeter la présente motion. Tous les élèves fribourgeois disposent à l'issue de la scolarité obligatoire et non obligatoire d'un enseignement civique que l'on peut juger comme complet. L'école mène sa mission citoyenne

avec compétence et engagement et la place de l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement est reconnue.

30 juin 2014

> *Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages XXXss.*